



Schéma régional de cohérence écologique du Centre

Bassin de vie de Pithiviers

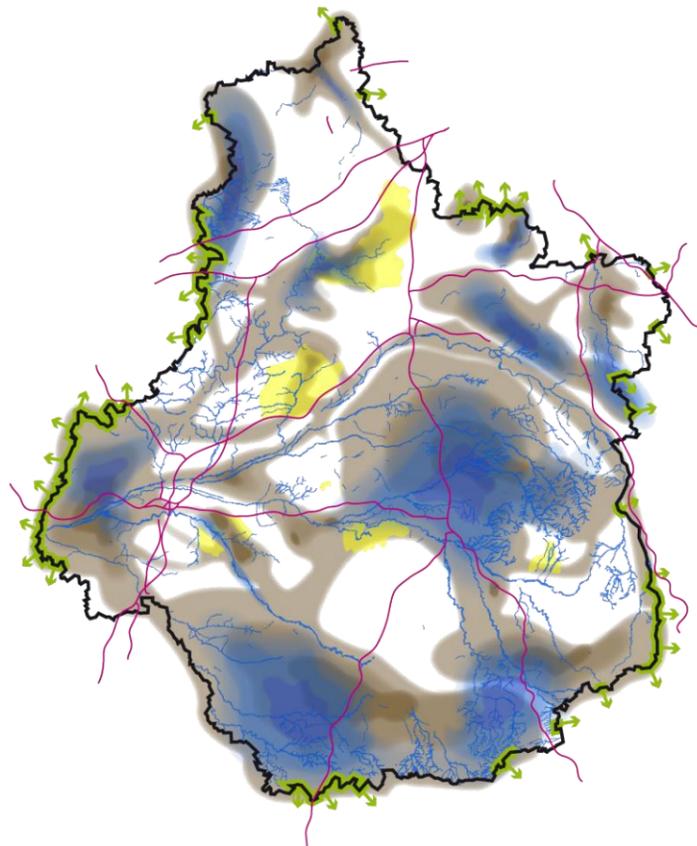


Schéma régional de cohérence écologique du Centre

Bassin de vie de Pithiviers



Étude réalisée par :

Biotopie - Agence Centre Bourgogne
125-127 rue du Faubourg Bannier
45000 ORLÉANS

Chiffres-clefs (2013)

Surface du bassin de vie	146 537 ha
Surface cumulée couverte par les réservoirs de biodiversité	17 349 ha (sans double-compte)
Surface relative couverte par les réservoirs de biodiversité	12%
Linéaire total de corridors écologiques	59 km

Nota. : comme sur l'ensemble du territoire régional, des corridors au niveau des « zones de corridors diffus à préciser localement » restent à déterminer dans le cadre de la déclinaison du SRCE à des échelles plus locales.

Chiffres-clefs (2013) - sous-trame des cours d'eau

Linéaire total de cours d'eau classés « liste 1 »	25 km
Linéaire total de cours d'eau classés « liste 2 »	6 km
Linéaire total de tronçons complémentaires biologiquement riches	9 km

Nota. : un même cours d'eau peut être classé « liste 1 », « liste 2 » et/ou retenu en termes de richesse biologique. La nature des informations géographiques ne permet pas de fournir un total cumulé du linéaire de cours d'eau concerné.

Paysages écologiques et principaux éléments de fonctionnalité à l'échelle du territoire

Le paysage du bassin de vie de Pithiviers est dominé à l'ouest par la Beauce (vastes étendues de champs ouverts) et à l'est par le Gâtinais (paysage de transition plus diversifié).

Il borde l'Orléanais forestier au niveau de sa limite sud.

Les vallées au sein du plateau agricole (Œuf/Essonne et vallées - parfois sèches - associées) structurent localement le réseau écologique.

Ce bassin de vie est concerné par un réservoir de biodiversité de la sous-trame des « milieux cultivés » (Beauce).

Axes de travail concernant les sous-trames prioritaires

Nota. : les sous-trames dites « prioritaires » sont celles dont les milieux supports rassemblent un grand nombre d'habitats menacés au sens de la liste rouge des habitats du Centre (Nature Centre, à paraître en 2013).

Sous-trame des milieux humides (dont forêts alluviales)	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des mosaïques de milieux humides associées aux vallées (boisements alluviaux, cariçaies, roselières) : Essonne / Œuf, Rimarde, Juine... Encourager le maintien voire la restauration des zones humides du nord de la forêt d'Orléans (mares, berges d'étangs)
Sous-trame des milieux prairiaux	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des prairies enclavées dans les massifs boisés au sud du territoire (Orléanais forestier, secteur de Courcy-aux-Loges)
Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides	(sans objet à l'échelle de précision du présent SRCE)
Sous-trame des lisières et pelouses sèches sur sols calcaires	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des (réseaux de) pelouses calcicoles sur les coteaux des vallées locales (Essonne, Rimarde, Juine) et les vallons secs associés

Autres enjeux présents

❖ *Autres sous-trames*

Comme sur l'ensemble du territoire régional, les boisements et les cours d'eau constituent localement d'importants éléments structurants du réseau écologique à intégrer dans toute réflexion sur l'aménagement du territoire.

Un travail particulier sur l'existence d'une continuité forestière historique depuis le massif de l'Orléanais au sud jusqu'aux premiers boisements d'Île-de-France (en particulier la forêt de Fontainebleau) serait à mener sur ce territoire (secteur du Gâtinais de l'ouest via les vallées riveraines du nord du territoire, dont certaines vallées sèches). Le rôle dans la fonctionnalité écologique locale des massifs forestiers d'Orléans, de Bel Ebat, de Bucy et de l'ensemble prairial au nord de la forêt d'Orléans (communes de Vrigny, Nibelle et Boiscommun) serait à approfondir dans le cadre de ces études complémentaires.

Au sein des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des espaces cultivés du territoire, le maintien des milieux ouverts, une vigilance sur les aménagements fragmentants, la diversification des couverts végétaux et l'attention des agriculteurs au moment des nidifications sont à encourager. Une réflexion complémentaire sur le maintien ou la restauration d'éléments de diversification du paysage écologique au sein des cultures serait également à mener (bords intérieurs de chemins, haies champêtres, gestion des abords des coteaux, des bosquets, des fossés et fonds humides, des mouillères...).

La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) des cours d'eau identifiés dans le SRCE est à maintenir ou restaurer conformément à la réglementation sur l'eau en vigueur. La définition précise des actions à entreprendre suppose des études particulières.

❖ **Intersections des corridors potentiels avec les infrastructures de transports terrestres**

Un travail de superposition du réseau écologique avec le réseau des infrastructures terrestres a été réalisé dans le cadre de ce SRCE. Nous retenons ici les intersections recensées avec les infrastructures réputées les plus fragmentantes (niveau 1). Une analyse plus précise de ces intersections est nécessaire pour évaluer l'effet sur le déplacement des espèces et envisager des mesures adéquates.

<i>Infrastructure</i>	<i>Sous-trame</i>	<i>Commune (département)</i>	<i>Commentaire éventuel</i>
A19	Milieux boisés	BOUILLY-EN-GATINAIS (45)	Secteur présentant déjà une opportunité (ouvrage existant)

Démarches en cours en faveur de la fonctionnalité écologique du territoire

Plusieurs démarches relatives à la planification du territoire et intégrant la problématique des réseaux écologiques sont mises en œuvre sur le territoire. Citons notamment :

- Démarche Trame Verte et Bleue du Pays Beauce - Gâtinais-en-Pithiverais ;
- Démarche Trame Verte et Bleue du Pays de Beauce ;
- Etude Trame Verte et Bleue sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de Pithiviers ;
- Etude des réseaux écologiques de la coopérative de Boisseaux pilotée par l'association Hommes et Territoires ;
- Suivi de l'efficacité des passages à faune de l'A19 effectué par la Fédération départementale des chasseurs du Loiret pour la Société Arcour ;
- ...

La démarche Natura 2000 vise la préservation de la biodiversité d'intérêt européen. Elle se traduit sur ce territoire par les sites suivants :

Au titre de la directive « Habitats / Faune / Flore » :

- ZSC FR2400523 VALLEE DE L'ESSONNE ET VALLONS VOISINS (Biotope) ;
- SIC FR2400525 MARAIS DE SCEAUX ET MIGNERETTE ;
- ZSC FR2400553 VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN (Association Hommes et Territoires) ;
- SIC FR2400524 FORET D'ORLEANS ET PERIPHERIE ;

Au titre de la directive « Oiseaux » :

- FR2410002 BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE (Association Hommes et Territoires) ;
- FR2410018 FORET D'ORLEANS.

La politique de préservation de la ressource en eau se traduit sur ce territoire par des contrats de bassins sur les (portions de) cours d'eau suivant(e)s :

- Le Cens ;
- La Bionne ;
- Le Loing ;
- L'Essonne amont.

Concertation menée dans le cadre du SRCE sur ce territoire

Réunion de concertation locale du 17/09/2013

Présentation de l'atlas

Cet atlas comporte 6 cartes à l'échelle du bassin de vie.

Une carte a été produite pour chacune des sous-trames ayant guidé l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :

- Sous-trame des milieux boisés ;
- Sous-trame prioritaire des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires ;
- Sous-trame prioritaire des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides ;
- Sous-trames prioritaires des milieux humides, des cours d'eau et des milieux prairiaux ;
- Sous-trame prioritaire du bocage et autres structures ligneuses linéaires ;
- Sous-trame des espaces cultivés.

Les sous-trames dites « prioritaires » sont celles rassemblant le plus grand nombre d'habitats naturels menacés en région Centre. Ce degré de menace est fondé sur les travaux préparatoires des listes rouges régionales.

La sous-trame bocagère est également identifiée parmi les sous-trames prioritaires bien que n'étant pas caractérisée par des habitats naturels codifiés dans les listes rouges. Son intérêt est plus particulièrement lié à la richesse biologique qui caractérise les mosaïques de milieux et les milieux d'interface (milieu ouvert souvent prairial / milieu boisé).

L'échelle de précision des informations est le 1/100 000^e ; l'échelle de représentation cartographique est le 1/300 000^e.

Notice de lecture des cartes

Concernant les sous-trames des milieux humides, milieux prairiaux, milieux boisés, pelouses et landes sèches à humides sur sols acides, pelouses et lisières sèches sur sols calcaires, ces cartes font figurer :

- Les réservoirs de biodiversité, espaces les plus riches du territoire pour la sous-trame considérée ;
- Les corridors écologiques potentiels permettant de relier les réservoirs de biodiversité entre eux, selon deux niveaux d'intervention possible dans le cadre du SRCE : les corridors à préserver et ceux à remettre en bon état. Une emprise indicative de 3 km est représentée de manière à bien signifier qu'il s'agit de fuseaux de déplacement imprécis qu'il conviendra d'affiner à partir des connaissances locales au moment de la déclinaison du SRCE ;
- Les zones de corridors diffus à préciser localement qui correspondent à des espaces, périphériques aux réservoirs de biodiversité, au sein desquels l'identification d'axes de corridors n'a pas été possible à l'échelle de travail du SRCE. Une précision de ces informations devra être apportée lors de la déclinaison du SRCE dans le cadre de la planification locale du territoire (documents d'urbanisme) ;
- Les corridors interrégionaux, qui correspondent aux liaisons écologiques identifiées avec les régions administratives voisines et contribuent à la cohérence de la trame verte et bleue nationale ;
- Les éléments fragmentants majeurs du territoire régional (autoroutes et routes à 2x2 voies, Lignes à Grande Vitesse) ;
- Les intersections des axes des corridors écologiques potentiels de la sous-trame avec les éléments fragmentants du territoire régional selon trois niveaux : difficilement franchissables, moyennement franchissables et susceptibles d'être traitées par une optimisation d'aménagement(s) existant(s) ;
- Les éléments reconnectants du réseau écologique (passages à faune et assimilés) selon deux catégories : niveau 1 (passage supérieur, au-dessus de l'élément fragmentant) et niveau 2 (passage inférieur).

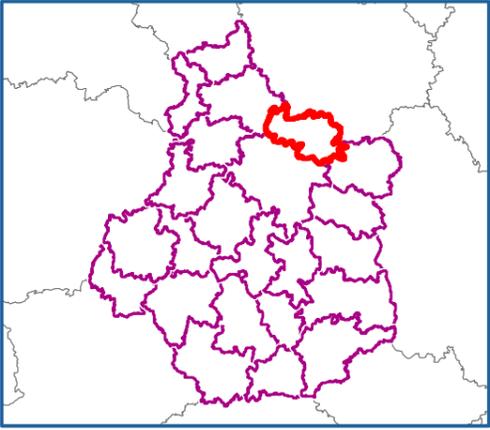
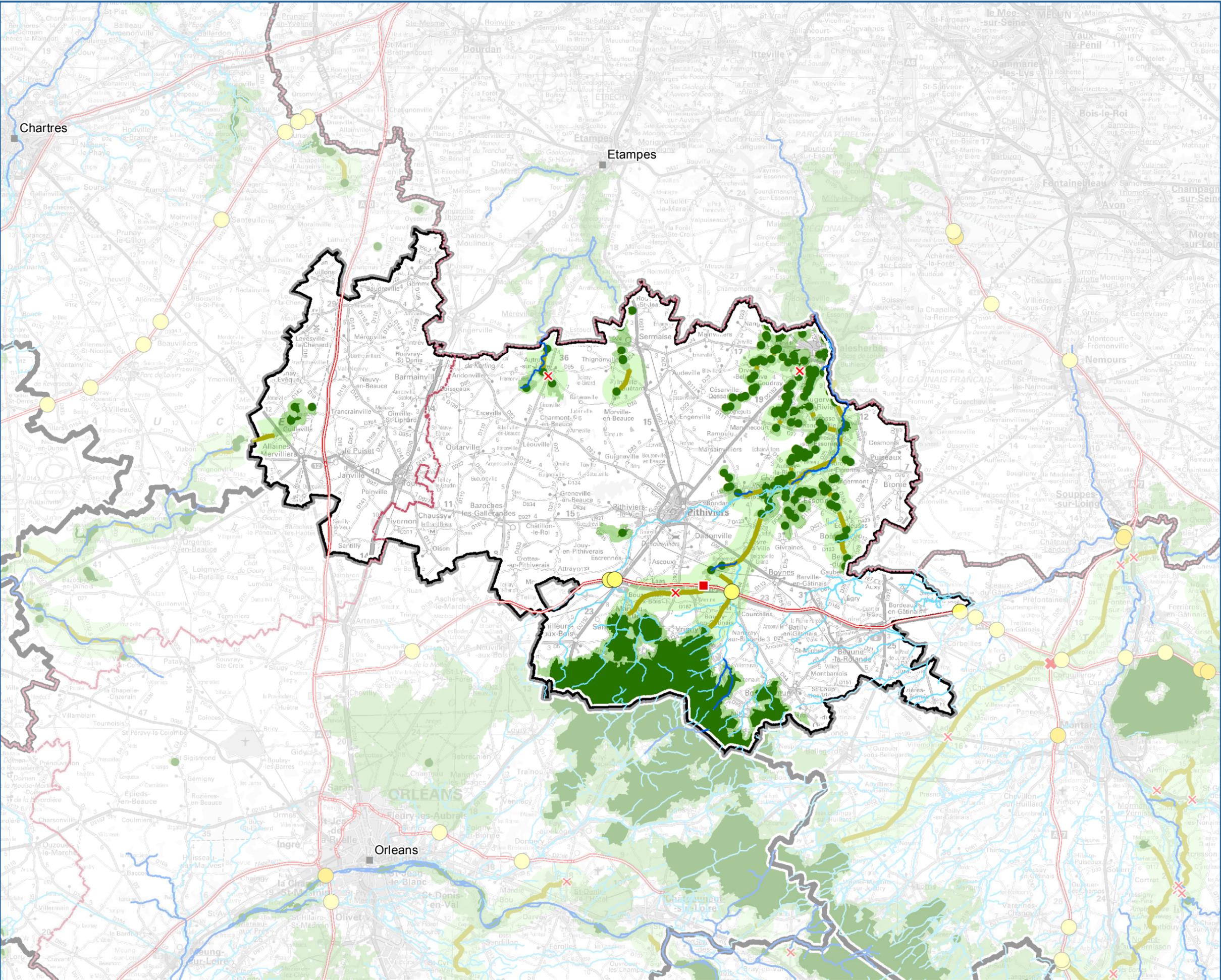
Concernant la sous-trame des cours d'eau, la carte ne distingue pas de réservoirs et de corridors. Elle figure, conformément à la réglementation, les cours d'eau classés (liste 1 et liste 2, certains pouvant relever des deux catégories) sur les deux bassins concernant la région Centre (Loire-Bretagne et Seine-Normandie). Quelques tronçons supplémentaires connus pour leur richesse biologique viennent compléter à la marge cet aspect de la trame bleue. Sur les cartes non spécifiques à cette sous-trame, ces éléments sont figurés comme cours d'eau inscrits au SRCE. Les autres cours d'eau sont issus de la BD Carthage® (©IGN) et non inscrits au SRCE.

Concernant la sous-trame du bocage et autres structures ligneuses linéaires, la carte présente une modélisation de la qualité du bocage selon les résultats d'un indice cumulant les données suivantes :

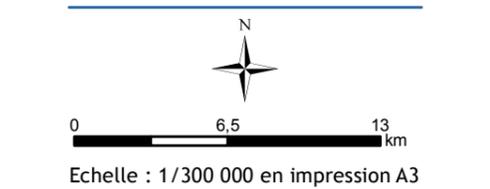
- la densité de prairies par mailles de 10 m x 10 m ;
- la densité d'éléments fragmentants par mailles de 10 m x 10 m ;
- la densité de linéaires boisés par mailles de 1 km x 1 km.

Aucun réservoir de biodiversité pour cette sous-trame n'a été identifié sur ce bassin de vie.

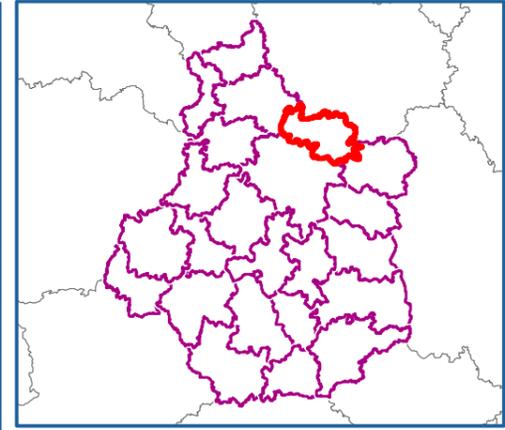
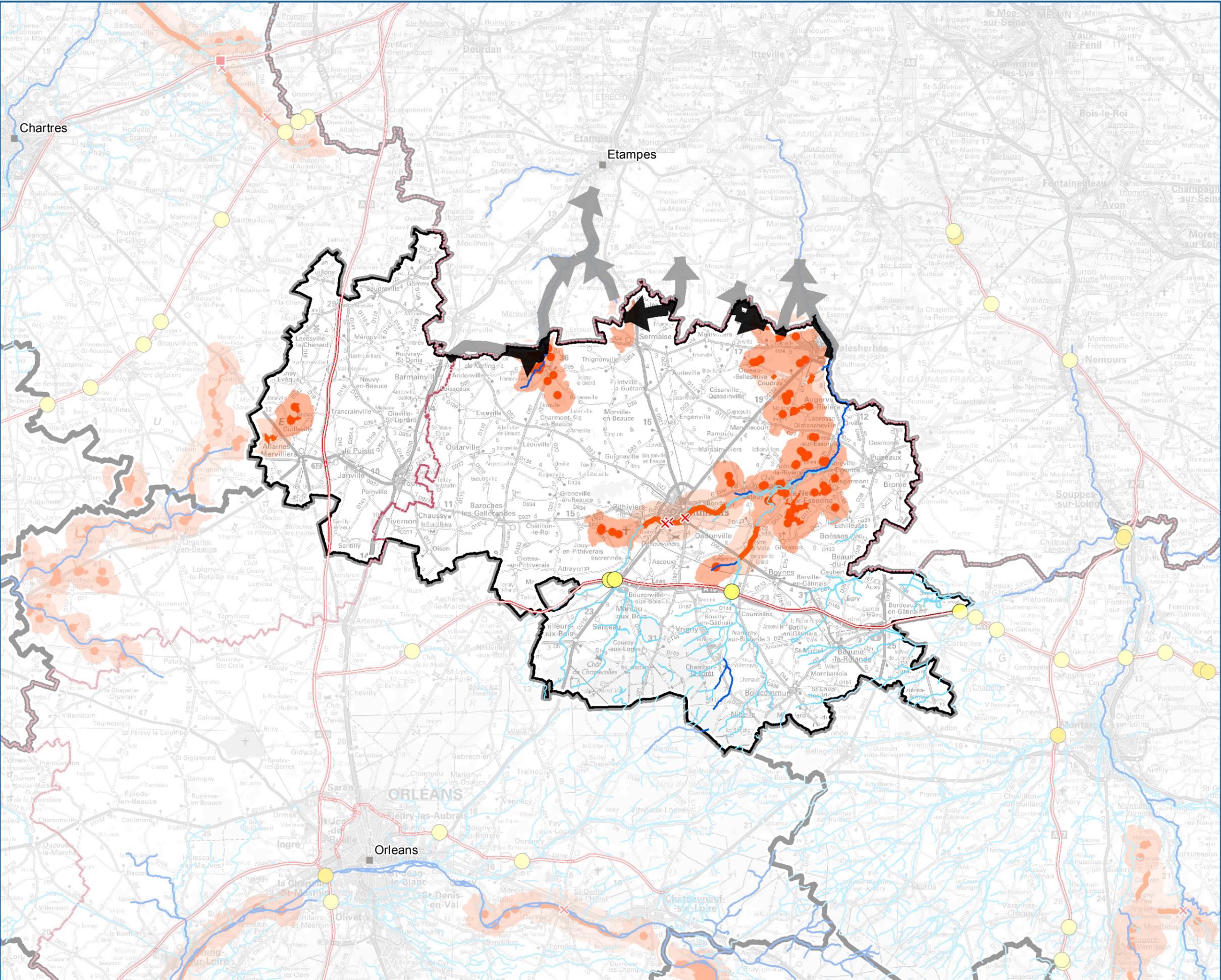
Concernant la sous-trame des espaces cultivés, seuls des réservoirs de biodiversité ont été identifiés dans le cadre du SRCE. Ces espaces correspondent à des zones de présence avérée de l'avifaune remarquable des plaines cultivées régionales (Outarde canepetière et busards notamment).



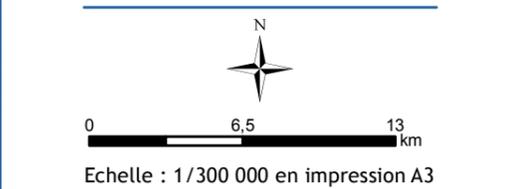
- Bassins de vie
- Départements
- Villes principales
- Cours d'eau inscrits au SRCE
- Autres cours d'eau
- Sous-trame des milieux boisés**
- Réservoirs de biodiversité
- Zones de corridors diffus à préciser localement
- Corridors écologiques potentiels à préserver
- Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Éléments reconnectants**
- Niveau 1
- Niveau 2
- Intersections avec les infrastructures terrestres**
- Difficilement franchissables
- Moyennement franchissables
- Susceptibles d'être traitées par une optimisation d'aménagement(s) existant(s)
- Éléments fragmentants majeurs



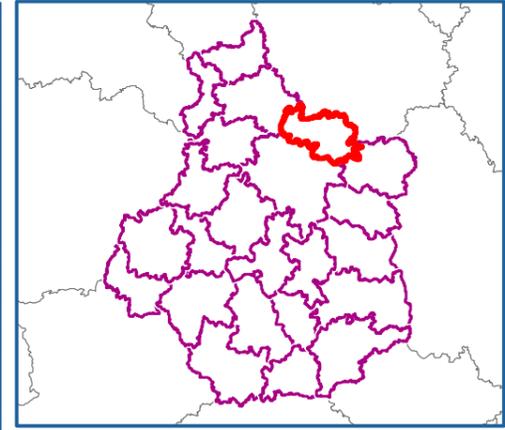
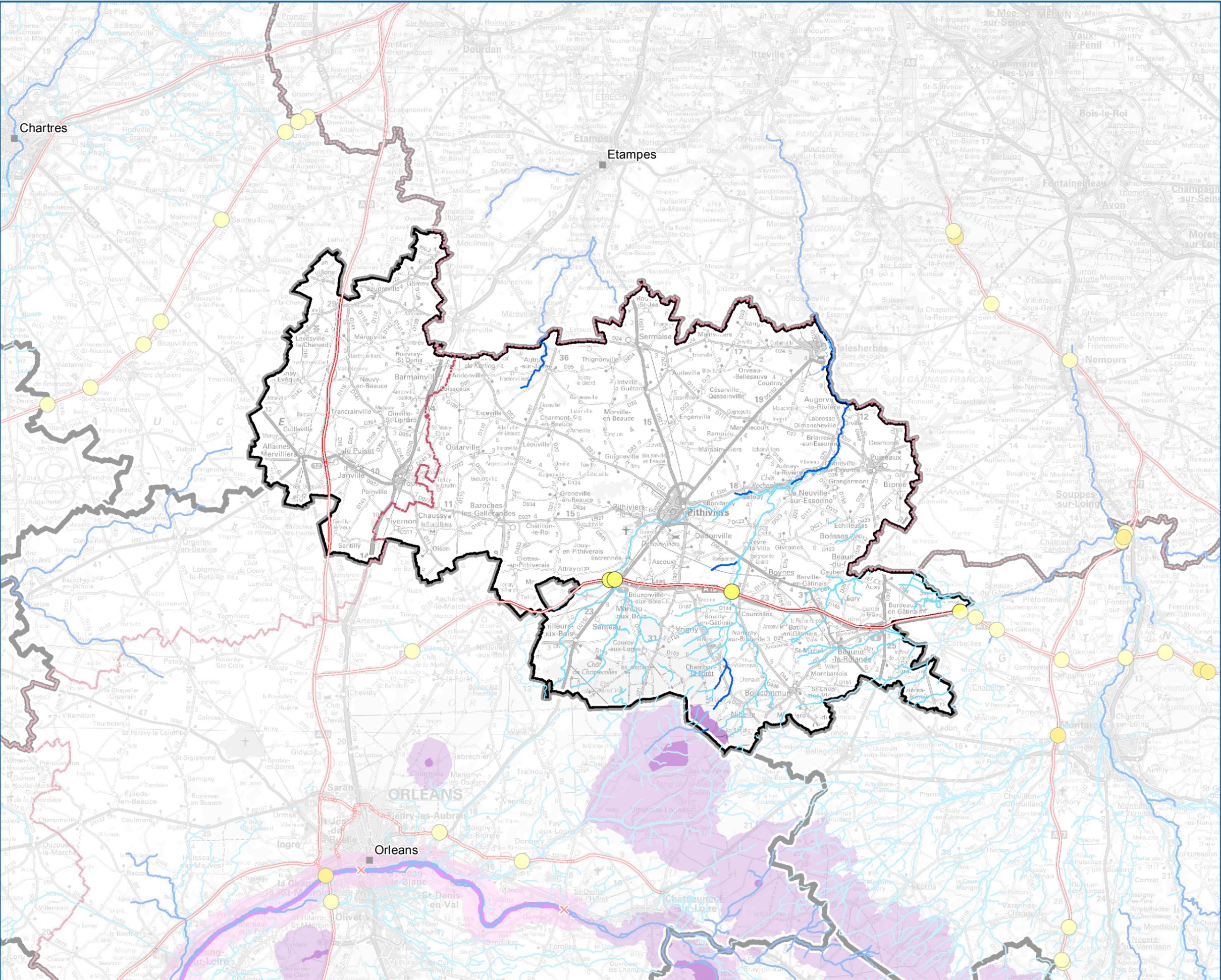
Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®



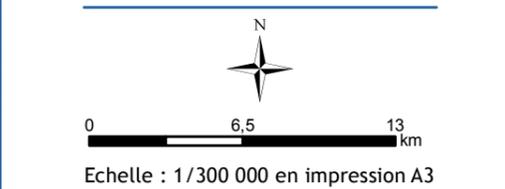
- Bassins de vie
 - Départements
 - Villes principales
 - Cours d'eau inscrits au SRCE
 - Autres cours d'eau
- Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires**
- Réservoirs de biodiversité
 - Zones de corridors diffus à préciser localement
 - Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
 - Corridors interrégionaux
- Éléments reconnectants**
- Niveau 1
 - Niveau 2
- Intersections avec les infrastructures terrestres**
- Moyennement franchissables
 - Susceptibles d'être traitées par une optimisation d'aménagement(s) existant(s)
 - Éléments fragmentants majeurs



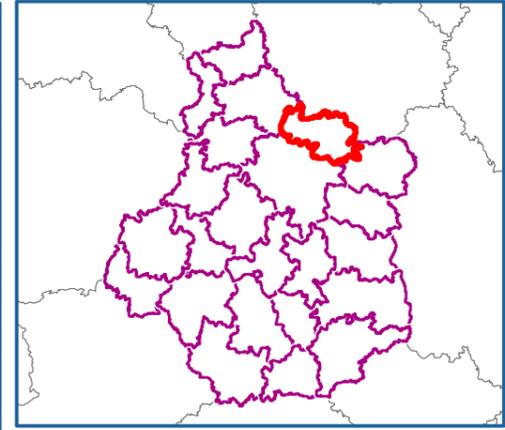
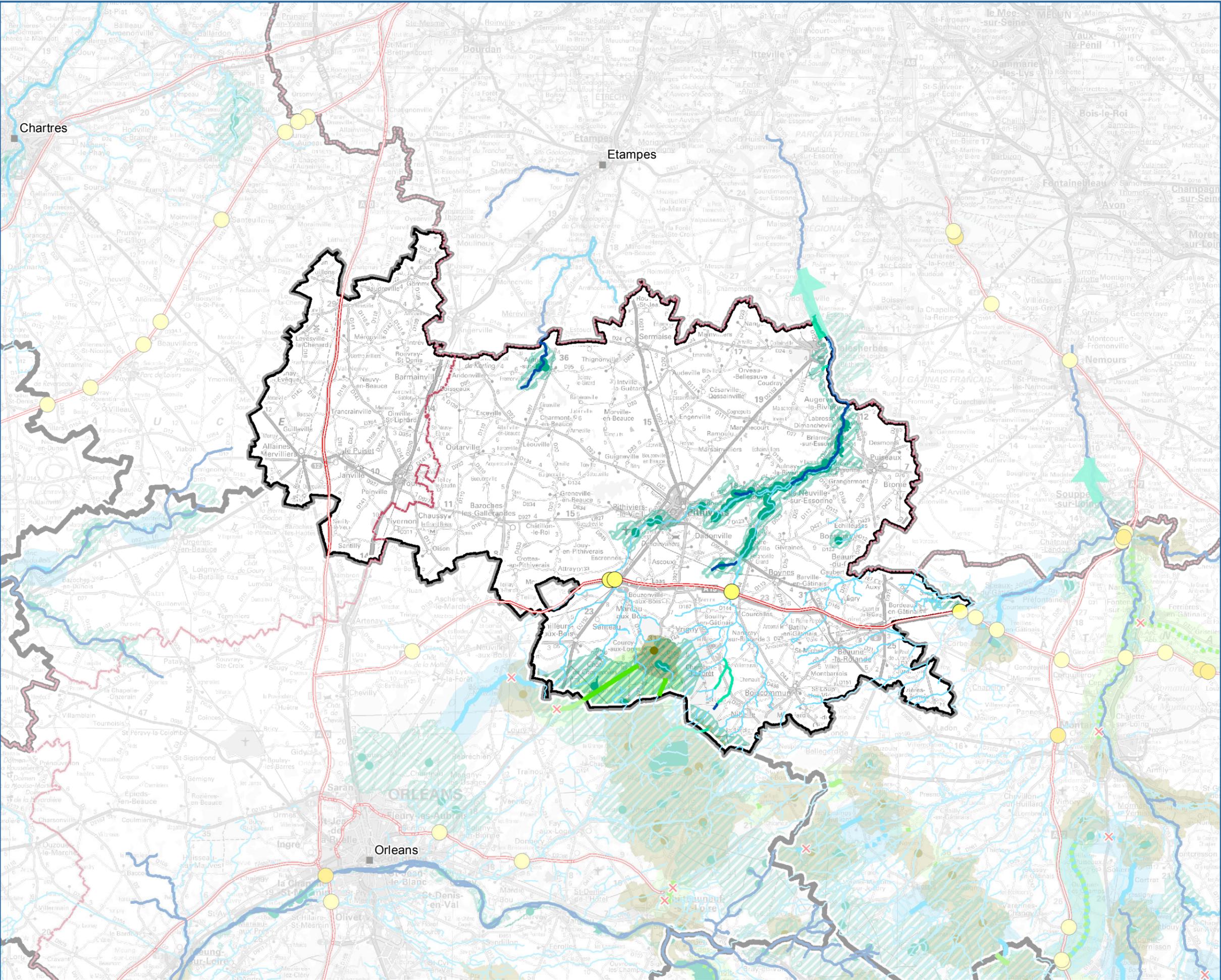
Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®



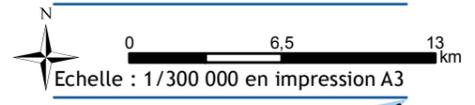
- Bassins de vie
 - Départements
 - Villes principales
 - Cours d'eau inscrits au SRCE
 - Autres cours d'eau
- Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides**
- Réservoirs de biodiversité
 - Zones de corridors diffus à préciser localement
 - Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Éléments reconnectants**
- Niveau 1
 - Niveau 2
- Intersections avec les infrastructures terrestres**
- Moyennement franchissables
 - Éléments fragmentants majeurs

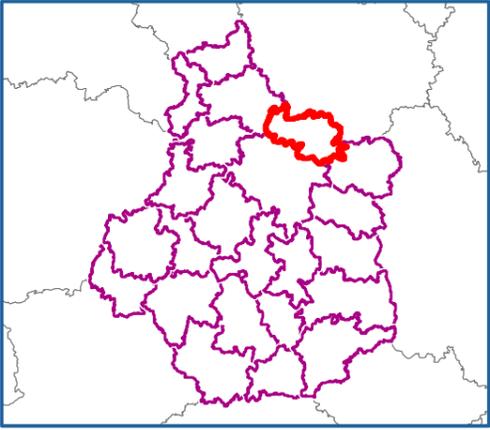
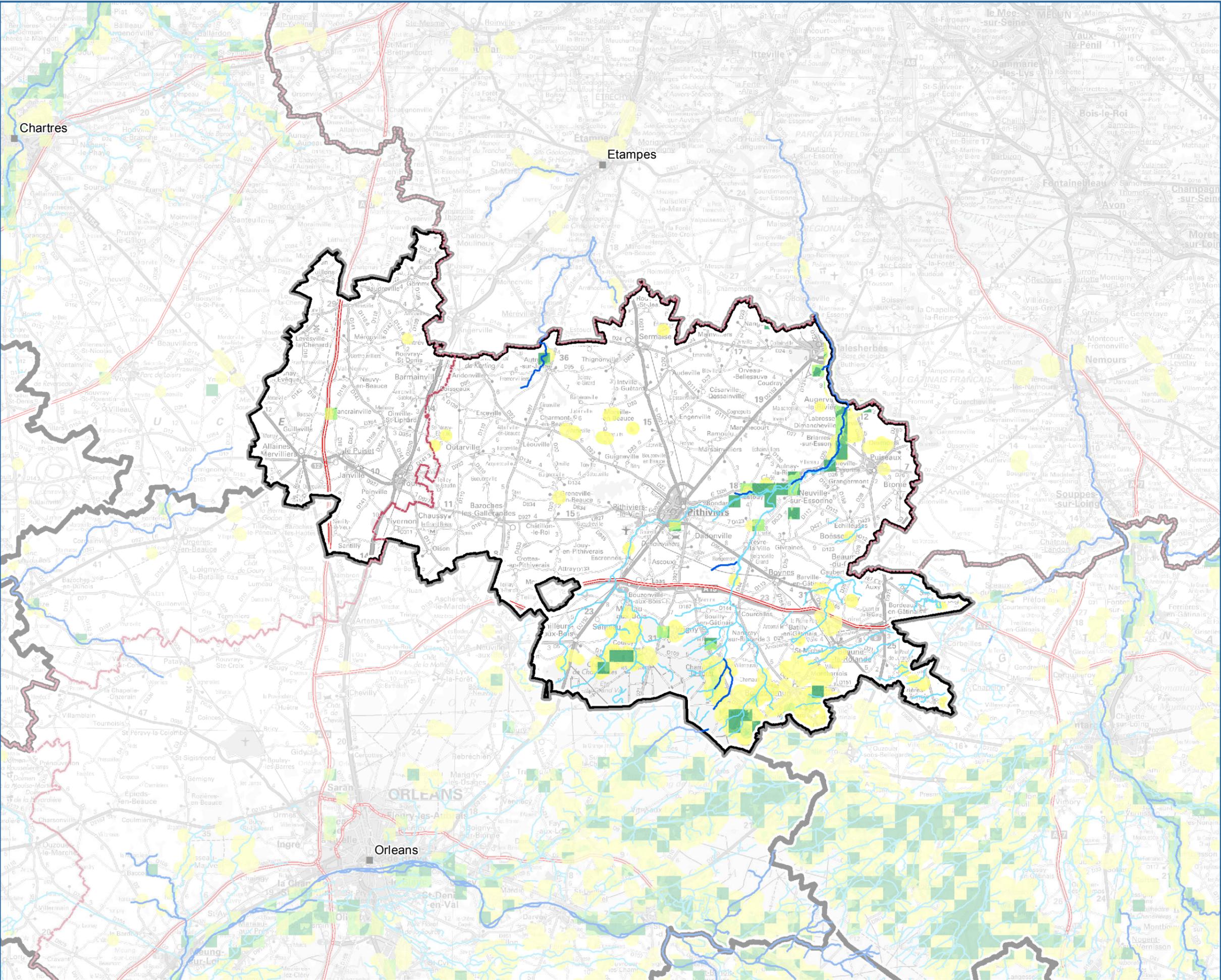


Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®

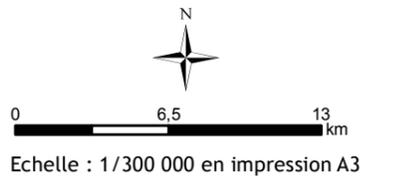


- Bassins de vie
 - Villes principales
 - Départements
 - Autres cours d'eau
- Sous-trame des cours d'eau**
- Cours d'eau classés Liste 1
 - Cours d'eau classés Liste 2
 - Tronçons complémentaires
- Sous-trame des milieux humides**
- Réservoirs de biodiversité
 - Zones de corridors diffus à préciser localement
 - Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
 - Corridors interrégionaux
- Sous-trame des milieux prairiaux**
- Réservoirs de biodiversité
 - Zones de corridors diffus à préciser localement
 - Corridors écologiques potentiels à préserver
 - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Éléments reconnectants**
- Niveau 1
 - Niveau 2
- Intersections avec les infrastructures terrestres**
- Difficilement franchissables
 - Moyennement franchissables
 - Éléments fragmentants majeurs

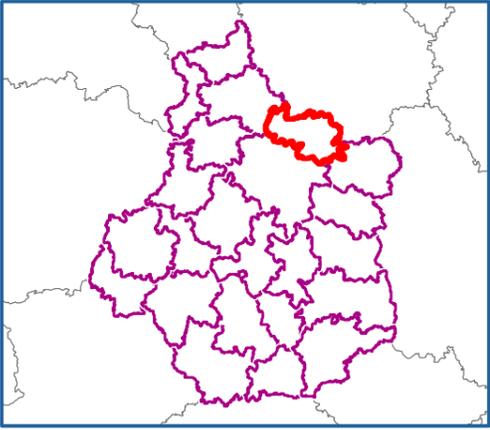
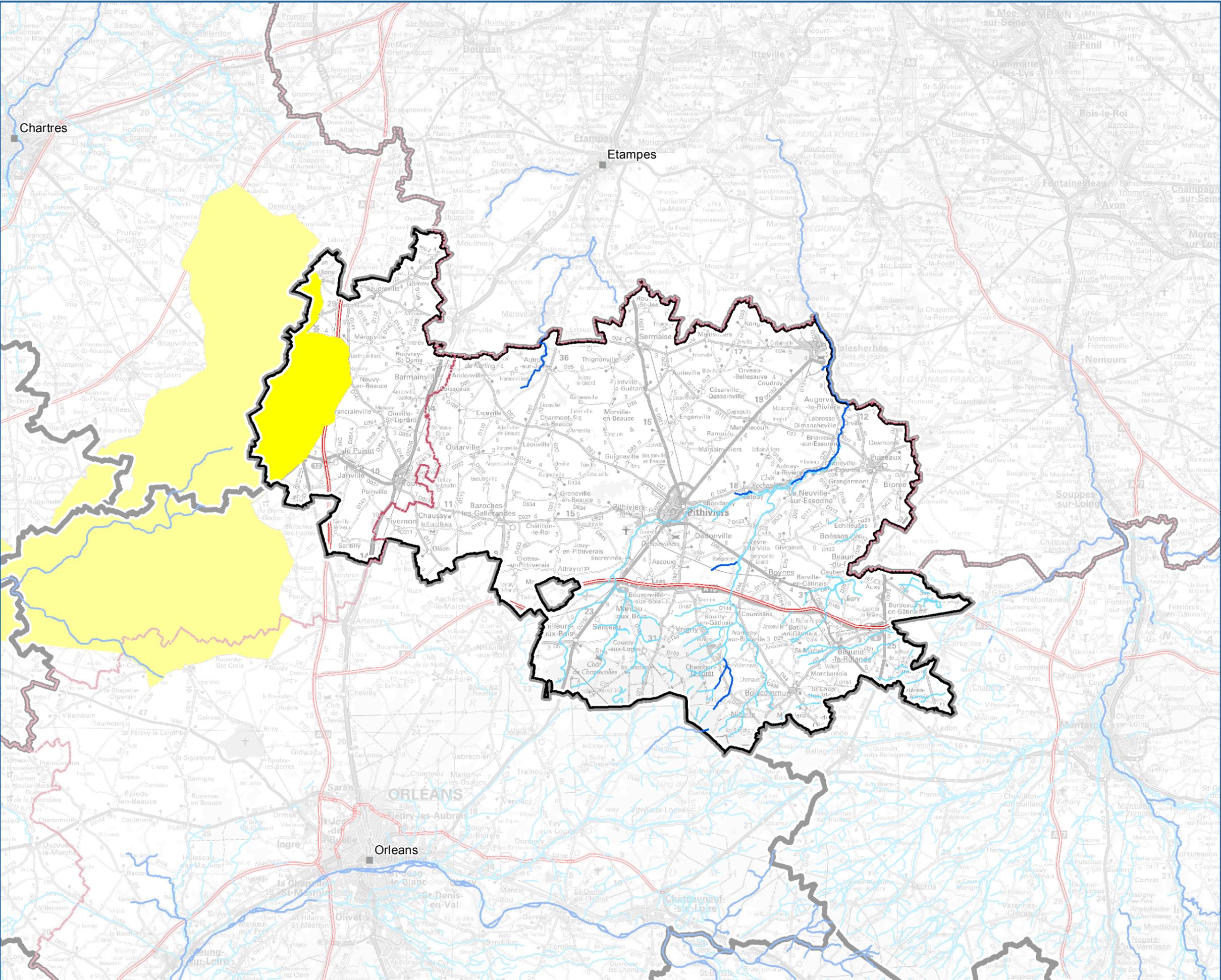




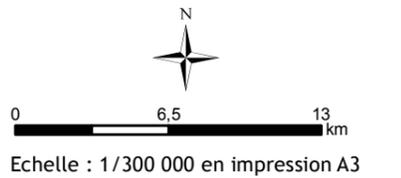
- Bassins de vie
 - Départements
 - Villes principales
 - Eléments fragmentants
 - Cours d'eau inscrits au SRCE
 - Autres cours
- Sous-trame des bocages et autres structures ligneuses linéaires**
- Fonctionnalité**
- Elevée
 - Moyenne
 - Faible



Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, Geofla® et BD Topo®



- Bassins de vie
- Départements
- Villes principales
- Eléments fragmentants
- Cours d'eau inscrits au SRCE
- Autres cours d'eau
- Sous-trame des espaces cultivés**
- Réservoirs de biodiversité



Sources : DREAL Centre - Conseil régional Centre - ©IGN Scan Régional®, GeoFla® et BD Topo®

